

REUNION DU 11 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le onze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du quatre avril deux mille douze et sous la présidence de monsieur Jean-Claude VIBIEN, Maire.

Présents : Messieurs Jean-Claude VIBIEN, Christian AUTHIER, Philippe POMPOUGNAC, Horacio FERREIRA, Christophe LAVAURE, Yves FONTAN, Jean-Christophe QUENTIN.
Mesdames Christiane BARROT, Corinne FERREIRA, Nathalie PEYNAUD.

Excusés : Mme MOREAU qui a donné procuration à Mme BARROT.
Mme GOURSAUD qui a donné procuration à M. FONTAN.
M. ROUMANIE qui a donné procuration à M. POMPOUGNAC.

Absent : Stéphane DE GUGLIELMI.

Secrétaire : Philippe POMPOUGNAC.

Ordre du jour : Vote du budget primitif du budget principal, vote du budget primitif du budget assainissement, vote des taux des taxes directes locales, divers.

M. FONTAN intervient pour signaler une erreur dans la rédaction du précédent compte rendu du conseil municipal au sujet de l'adhésion à l'AGRN. Il précise que, en qualité de président de l'association, il n'a pas pris part au vote. D'une part il était absent, d'autre part, Mme GOURSAUD, en qualité de mandataire, n'a pas pris part au vote.

Mme BARROT émet une observation au sujet de la dernière phrase du compte rendu du conseil municipal mentionnant le fait qu'un groupe du public a bu une bouteille de champagne. Elle précise que cela n'avait pas été dit en séance du conseil municipal. Elle regrette que des boissons soient déposées sur la table car on ne boit pas en séance du conseil municipal, comme à une réunion de comptoir. Il s'agit d'une provocation de la part du public, mais aussi d'un rappel à l'ordre.

M. POMPOUGNAC ajoute que, lors de la dernière séance du conseil municipal, lorsqu'il s'est levé pour se servir un Coca, Mme BARROT lui a fait signe de ne pas aller se servir à boire afin de ne pas inciter M. DEBAERE à ouvrir une bouteille de champagne.

M. FONTAN indique qu'il n'est pas normal que le Maire n'ait pas réagi, mais que cet incident apparaît dans le compte rendu afin qu'il soit connu.

M. le Maire ajoute qu'il n'est pas rare que, lors de réunions, des bouteilles d'eau soient sur les tables.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012 (20-2012)

SECTION FONCTIONNEMENT.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 802 694,32 € (dont charges à caractère général : 177 695 €, charges de personnel et frais assimilés : 370 400 €, charges de gestion courante : 67 232 € et charges financières 22 500 €).

Le virement à la section d'investissement s'élève à 95 000 €.

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées des produits des services et ventes : 145 600 €, dotations et participations 293 356 € et des impôts et taxes : 294 907 €.

Le conseil municipal est informé que le CCAS a inscrit dans son budget les subventions attribuées à Mission Locale (521,50 €) et Espace Economie Emploi (312,90 €).

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012

SECTION INVESTISSEMENT : DEPENSES

<u>Opération / article</u>	<u>RAR 2011</u>	<u>BP 2012</u>	<u>TOTAL BP</u>
Travaux amélioration école (85)			
Travaux 6 ^{ème} classe et divers (23131)	1 200	4 800	6 000

Travaux bâtiments communaux (87)

Bâtiments divers (23131) (église, couverture APC, Fon La Douze)	172 400	7 600	180 000
--	---------	-------	---------

Voirie (88)

Travaux voirie (2315)	3 140	18 860	22 000
Terrains (chemins) (2112)	2 057		2 057
Matériel de voirie (21 578) (tondeuse, panneaux)	2 200	4 800	7 000

Traverse des versannes (77)

Travaux (2315) tranche 1	5 500	374 500	380 000
Travaux tranche 2		205 000	205 000

Travaux réseaux (78)

Enfouissement réseaux (2315)	25 000		25 000
Déplacement candélabres Breuilh (2315)		5 500	5 500

Urbanisme (79)

Carte communale (202)	3 020		3 020
-----------------------	-------	--	-------

Acquisitions (86)

Matériel de bureau et informatique (2183)		1 200	1 200
Mobilier (2184)		2 000	2 000
Acquisitions autres (2188)	1500	2 000	3 500

Acquisitions

Acquisitions autres (2188-89)	3 500		3 500
-------------------------------	-------	--	-------

Remboursement emprunts

Travaux traverse bourg, halle, bâtiments (16411-02)		37 000	37 000
Electrification (16 875)		23 600	23 600
Voirie forestière (16875)		3 100	3 100

Dépenses imprévues (020)

		10 000	10 000
Voirie forestière (21538)		44 479,03	44 479,03
Solde d'exécution N-I 001		48 875,67	48 875,67
Régie (23132-040)		13 000	13 000
13911-040 amortissement subv°		374,22	374,22

<u>TOTAL</u>	219 517	806 688,92	1 026 205,92
---------------------	----------------	-------------------	---------------------

SECTION INVESTISSEMENT : RECETTES

<u>Opération / article</u>	<u>RAR 2011</u>	<u>BP 2012</u>	<u>TOTAL BP</u>
Virement de section Fonct 021		95 000	95 000
Amortissement 2804164-01		20 420	20 420

Affectation 1068		86 263,45	86 263,45
PVR (1328 - 88)		1 600	1 600
TLE (10223)		3 500	3 500
FCTVA (10222)		9 000	9 000
Cession (tondeuse) (024)		1000	1 000
<u>Subventions Eglise (87).</u>			
Département	37 500		37 500
Contrat d'objectifs	15 000		15 000
DRAC	24 210		24 210
Région	48 419,22		48 419,22
Emprunt FCTVA	32 000		32 000
<u>Subventions Traverse des versannes (77)</u>			
Etat (DETR)		133 200	133 200
Département édilité		130 800	130 800
Département aménagement bourgs		31 836	31 836
Contrat d'objectifs		15 918	15 918
<u>Voirie forestière (total : 44 479,03).</u>			
FCTVA (10222)		6 886,24	6 886,24
Emprunt remboursable en annuités (168758-93)		9 544,11	9 544,11
Subvention (1348-93)		28 048,68	28 048,68
<u>Emprunts</u>			
Enfouissement réseaux	25 000		25 000
Traverse Versannes		181 060,22	181 060,22
Emprunt relais FCTVA		90 000	90 000
<u>TOTAL</u>	182 129,22	844 076,70	1 026 205,92

Concernant les travaux des Versannes, M. Le Maire précise qu'un fonds de concours sera attribué par la communauté de communes, mais il n'en connaît pas le montant. Les travaux débuteront en septembre / octobre. Un prêt pourrait être contracté sur 10 ans, avec un premier remboursement en 2014, année lors de laquelle plusieurs emprunts seront soldés.

Mme BARROT intervient : « Monsieur le Maire, depuis notre arrivée aux affaires communales, nous avons connu des différents pour préparer et voter le budget communal. La première année, le travail était prêt, ensuite nous n'avons jamais eu de débat d'orientation. A savoir, quelles propositions d'investissement faisons-nous ? pourquoi ? quelles sont les priorités de notre commune ? A chaque demande d'un conseiller, nous étions mis devant le fait accompli ou les propositions étaient reportées et...surprise, au conseil municipal suivant, on apprenait que les achats étaient faits dans le non respect des engagements pris à l'unanimité en séance du conseil municipal. Pour en venir concrètement à la situation de 2011, concernant le BP 2012, le vote du compte administratif est une sonnette d'alarme quant à l'évolution de la situation de notre budget. Depuis 3 ans, nous perdons une masse de l'excédent budgétaire qui est passé de 130 000 € à 20 000 €. La préparation du BP 2012 avec les élus s'est faite dans l'urgence et la discrétion : 4 élus et 2 secrétaires étaient présents à la commission préparatoire. Pour faire le budget, il y a 2 solutions :

- la solution administrative : on regarde le budget précédent et on reporte en + ou en - c'est selon. C'est le budget établi par les services, ce que nous faisons depuis notre élection.
- Il y a une autre méthode au regard du compte administratif. On relève ce que l'on va pouvoir prévoir comme somme à investir après avoir réglé les dépenses obligatoires.

Nous n'avons jamais voté un budget décisionnel, l'investissement est globalement une reconduction du budget 2011. Un exemple, les travaux de l'église, le dossier était pratiquement prêt à notre arrivée. Le choix de l'architecte a été longuement contesté par vous-même pour en arriver où nous sommes avec le même projet à réaliser avec 3 ans de retard. On reste donc dans des opérations de report. Concernant la traverse des Versannes, là aussi il y a eu peu ou pas de travail collectif (aucune réunion avec les riverains et les élus du secteur). Plusieurs collègues ont demandé lors de différentes séances du conseil municipal des précisions, entre autre un passage de la caméra pour identifier les eaux pluviales et eaux usées afin de répondre aux exigences de notre époque sur la qualité de l'eau. Toujours sur les Versannes, quelles demandes pour obtenir une subvention de la Communauté de Communes avez-vous faites ? rien n'a été demandé, rien n'est inscrit au BP 2012.

Pour ce qui concerne l'école, après une hésitation, tout le monde s'est félicité d'apprendre l'ouverture de la 6^{ème} classe, félicitations aux parents d'élèves qui ont suivi ce dossier avec énergie. Maintenant, dans les dépenses prévues au BP en section d'investissement sont proposés 6 000 € (1 200 de restes à réaliser + 4 800 € en crédits nouveaux) intitulés 6^{ème} classe et divers, sur quelles bases sont proposées ces crédits ? Dans le contexte actuel, c'est un plus pour les enfants et les personnels d'avoir une classe supplémentaire en particulier en maternelle. L'accueil se fera à la rentrée pour 6 classes, nous devons tout de suite nous pencher sur le devenir de notre école, doit on agrandir ? et pour cela une étude existe en mairie faite par Madame Lydie CORGNAC, devons nous l'actualiser ? ou nous engager dans une autre perspective avec la construction d'une école nouvelle ? Pour toutes ces raisons il est urgent d'ouvrir ce dossier avec l'éducation nationale et tous ceux qui peuvent intervenir par l'attribution de subventions indispensables.

Autres constat d'importance si nous reprenons le compte rendu des différentes réunions du conseil municipal nous constatons que nous faisons des décisions budgétaires modificatives, en fait de la cavalerie financière permanente, si bien que ces différentes opérations finissent pour rendre le budget encore moins compréhensible.

En conclusion, M. le Maire, nous constatons depuis longtemps les uns et les autres que nous aurions pu, avec nos cultures, nos histoires, nos compétences différentes, faire une équipe municipale pleine des richesses pour la commune. Vous n'avez pas su ou voulu qu'il en soit ainsi et nous sommes nombreux à le regretter. Les écarts se sont creusés et, pour en terminer sur notre engagement, il nous est difficile, voire impossible de voter le BP 2012».

M. le Maire évoque un dossier sinistre tempête de décembre 1999. Il donne lecture d'un courrier de AXA assurances qui a attribué une indemnité d'un montant de 129 000 francs à la commune. En l'absence de travaux, le versement du solde, 42 000 francs, n'a pas été effectué. Il ajoute que si les travaux avaient été réalisés à cette période, il n'aurait pas été nécessaire de les réaliser maintenant.

Mme FERREIRA indique que le projet devait être globalisé afin de percevoir les subventions.

Mme PEYNAUD ajoute que les travaux ne sont pas toujours réalisés et que les assurances laissent le choix aux clients. Elle demande à pouvoir consulter le rapport relatif à ce dossier.

M. QUENTIN émet des observations sur le fonctionnement, notamment les achats sans accord du conseil municipal. Il ajoute que le budget carburant est particulièrement élevé. Les consommations on certes été relevées mais les kilomètres n'ont pas été précisés.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de gaspillage, mais il est aussi difficile de tout contrôler, ainsi les radiateurs de l'école restent souvent allumés après les cours. Il ajoute que, concernant le matériel, il vaudrait mieux s'équiper à neuf, ce qui se révèle plus économique en fonctionnement. Il précise que la nouvelle tondeuse a été achetée pour un montant de 3 000 € et que l'ancienne a été vendue 1 000 €. Il ajoute que, en deçà de 14 000 € HT, seuil des marchés, il n'est pas tenu de demander l'avis des conseillers.

M. FONTAN se charge de recueillir les kilométrages pour chaque véhicule.

A la demande de plus du tiers des membres présents, le conseil municipal procède au vote du budget primitif principal 2012, au scrutin secret.

Votes pour : 6

Votes contre : 6

Abstention : 1

Le budget primitif du budget principal, n'est pas adopté.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2012 (21-2012).

Section de fonctionnement

Dépenses

6022 Fournitures station	300	
6061Eau / énergie	300	
6068 Autres fournitures	500	
626 frais télécommunications	200	
66111 Intérêts des emprunts	11 000	
66 112 ICNE	- 329,16	
6811 Amortissements	20 066	
022 Dépenses imprévues	4 958,77	
615 Entretien Hydrel	420	
617 Etudes (Satese)	750	
627 frais bancaires	150	
6615 Intérêts ligne de trésorerie	1 000	
Total :		<u>39 315,61 €</u>

Recettes

002 Résultat reporté	8 233,61	
704 Taxe raccordement	2 500	
70611 Redevances	18 500	
74 Subvention d'exploit° Agence de l'Eau	2 000	
777-042 Quote - part subventions transférées	8 082	
Total :		<u>39 315,61 €</u>

Section investissement

Dépenses

	RAR 2011	BP 2012	Total BP
1391-40 Subvention d'équipement		8 082	8 082
16 41-01 Remboursement emprunts		21 000	21 000
23151-05 Travaux Versannes	90 000		90 000
020 Dépenses imprévues		6 352	6 352
001 affectation		9 653,55	9 653,55
Total :	<u>83 000 €</u>	<u>45 087,55 €</u>	<u>(total : 135 087,55 €)</u>

Recettes

131-05 Subvention d'équipement	115 021,55		115 021,55
28 08-040 Amortissements		120	120
28 158 – 040 Amortissements		19 946	19 946
Total :	<u>115 021,55 €</u>	<u>20 066 €</u>	<u>(total : 135 087,55 €)</u>

Après présentation du budget primitif assainissement 2012 par M. le Maire, les membres du conseil municipal procèdent au vote, à bulletin secret.

Votes pour : 12

Abstention : 1

Le budget primitif assainissement est adopté.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (19-2011).

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

Les taux, constants, par rapport à 2011, sont les suivants :

- * taxe d'habitation : 15,93 %.
- * taxe foncière bâti 15 %.
- * taxe foncière non bâti 71,53 %.
- * CFE (cotisation foncière des entreprises) : 21,44 %

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

DIVERS.

Préparation des élections présidentielles et législatives. Il est demandé aux élus de bien vouloir tenir le bureau de vote les 22 avril, 6 mai, 10 et 17 juin.

La séance est levée à 22 heures 30.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.